Fiche 6

Axe 2 **Préserver le patrimoine et protéger des risques et nuisances**

Risques et nuisances

Enjeux du développement durable

Diminuer la vulnérabilité du territoire face aux risques et aux nuisances en :

- Maîtrisant l'aménagement et l'urbanisme
- Renforçant l'information et la formation des personnes afin d'améliorer la qualité de leur réaction ou actions en situation de crise

Prévenir les risques technologiques incluant ceux dont la collectivité est directement responsable

Informer et impliquer les acteurs pour leur garantir une plus grande autonomie et responsabilité face au risque et aux nuisances

Développer la prévention et l'alerte, gérer les crises et réparer les dommages de manière solidaire

Les questions à se poser :

- **Quels sont les différents types de risques et nuisances auxquels est exposé le territoire ?**
- **Quelle est la connaissance des risques et nuisances ?**
- **Quelles sont les stratégies de prévention et de protection contre les risques ?**
- **Quelles sont les mesure mises en œuvre pour réduire les nuisances sonores ?**

Inondation à Portet-sur-Garonne

Risques naturels

Fissuration dues aux mouvements de terrain

CHIFFRES CLÉS

Arrêtés de reconnaissance de catastrophes naturelles recensés à Portet-sur-Garonne :

- 1 lié à une tempête (1982)
- 4 liés aux inondations / coulées des boues / mouvements de terrain (1983, 1999, 2000, 2009)
- 5 liés à la sécheresse / mouvements de terrain consécutifs au retrait et gonflement des argiles (1993, 1998, 2000, 2002, 2003)

Source : État

Une commune soumise au risque d'inondation inhérent aux débordements de la Garonne et de la Saudrune

- Un Plan de Prévention des Risques d'inondation, PPRi, sur la Garonne approuvé le 9 avril 2008 qui réglemente l'occupation et l'utilisation des sols. Le PPRi définit des zones d'aléa fort (hauteur de submersion ≥ 1 m) et d'aléa faible (hauteur de submersion < 1 m) à moyen.

Une commune concernée par les mouvements de terrain

- Ceux liés aux glissements de terrains, affectant les coteaux en rive droite de la Garonne, secteur réglementé par un PPR Mouvement de Terrain approuvé le 9 avril 2008 (zones d'aléa fort, zones d'aléa moyen à faible).
- Ceux affectant tout le département liés au phénomène de retrait et gonflement des argiles, dont le PPR sécheresse, approuvé le 22 décembre 2008, n'interdit pas de construire mais définit des prescriptions pour toutes nouvelles constructions.

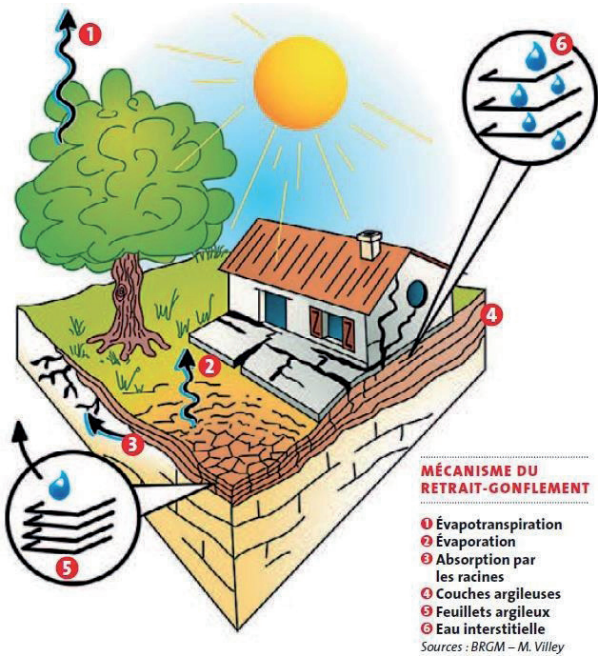

Les risques naturels sur la commune de Portet-sur-Garonne

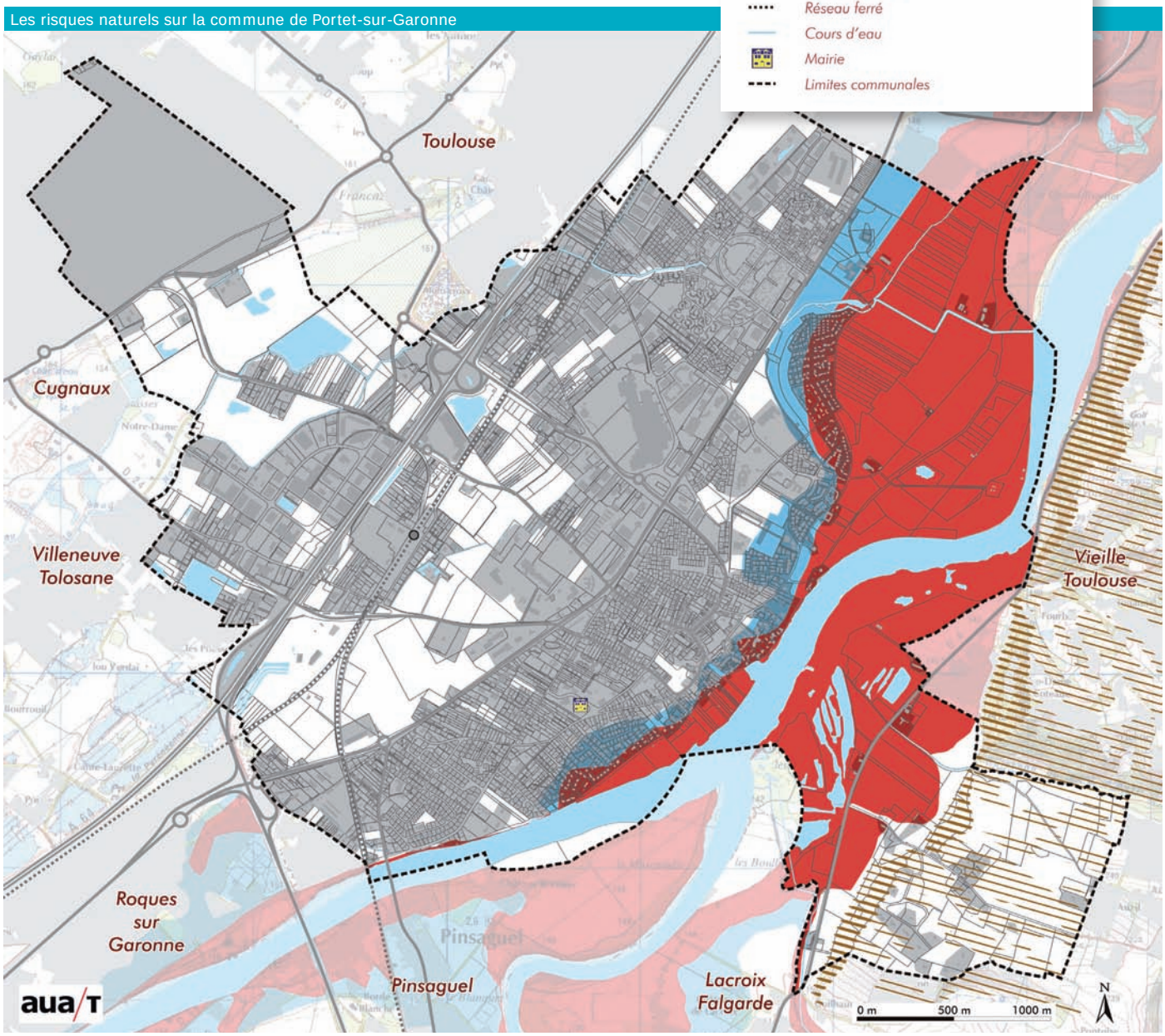

Vue aérienne des zones d'activités

Risques technologiques

Des risques industriels qui font l'objet d'une attention particulière

- Des activités industrielles importantes et divers services qui peuvent être à l'origine de pollutions, nuisances ou risques pour l'environnement. Des risques variables selon la nature des produits manipulés et de l'activité (explosion, incendie, dissémination de produits toxiques ...)
- Une commune qui accueille 72 ICPE essentiellement regroupées à l'Ouest de la RD 120 et dans la zone industrielle du Bois Vert, dont :
  – 1 ICPE « SEVESO » Seuil Haut (Linde France)
  – 7 ICPE soumises à Autorisation (Carrefour, Decons, ÉTÉ Réseaux, Felx SA, Malet, Maria Valorisation, Sogara SAS)
  – 64 ICPE soumises à Déclaration ou à Enregistrement

L'entrée du site Linde

Le site Linde France

- Une étude de dangers et un Plan de Prévention des Risques Technologiques, PPRT, en cours autour du site pour limiter les effets d'accidents susceptibles de survenir et pouvant créer des risques pour la sécurité des populations voisines.
- Un PPRT qui définira des mesures d'interdiction et des prescriptions relatives aux nouvelles constructions.
- Un Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) permet la concertation et la participation des différentes parties prenantes, notamment les riverains, à la prévention des risques d'accidents tout au long de la vie des installations SEVESO.
- Un Plan Particulier d'Intervention, PPI, en cours de préparation pour la gestion du risque et qui concernera l'organisation des secours en cas d'accident selon les zones de dangers.

Une commune sujette au risque de Transport de Matières Dangereuses

- par la route et la voie ferrée : risque non réglementé mais qui donne lieu à des recommandations vis-à-vis des constructions afin de minimiser les risques et les conséquences d'éventuelles explosions, incendies ou dispersions de gaz toxiques dans l'atmosphère. Les sites concernés sont : l'A64, la RD120, la Zone industrielle du Bois Vert, le Boulevard de l'Europe et la voie ferrée.
- par les canalisations : pour le transport de gaz naturel haute pression (le long de la RD120) et de produits chimiques (gazoduc de Linde France).

6 sites potentiellement pollués recensés à Portet-sur-Garonne dans la base de données BASIAS

- Cette base de données correspond à l'inventaire historique des anciens sites industriels. Ils ne préjugent pas systématiquement d'une pollution mais doivent être pris en compte le plus en amont possible dans les documents d'urbanisme afin d'anticiper d'éventuel traitements et réaménagements en fonction de l'usage auquel ils sont destinés.

Un risque de rupture du barrage de Cap-de-Long

- Barrage localisé au pied du Lac du Néouvielle dans le département des Hautes-Pyrénées, dont l'onde de submersion en cas de rupture concernerait toute la vallée de la Garonne et le secteur centre de Portet-sur-Garonne.

« Malgré les nombreux dispositifs mis en place pour lutter contre les risques technologiques et naturels et préserver les populations, les participants font état d'une « mauvaise diffusion de l'information sur les risques technologiques et catastrophes naturelles ». »

Les risques technologiques sur la commune de Portet-sur-Garonne

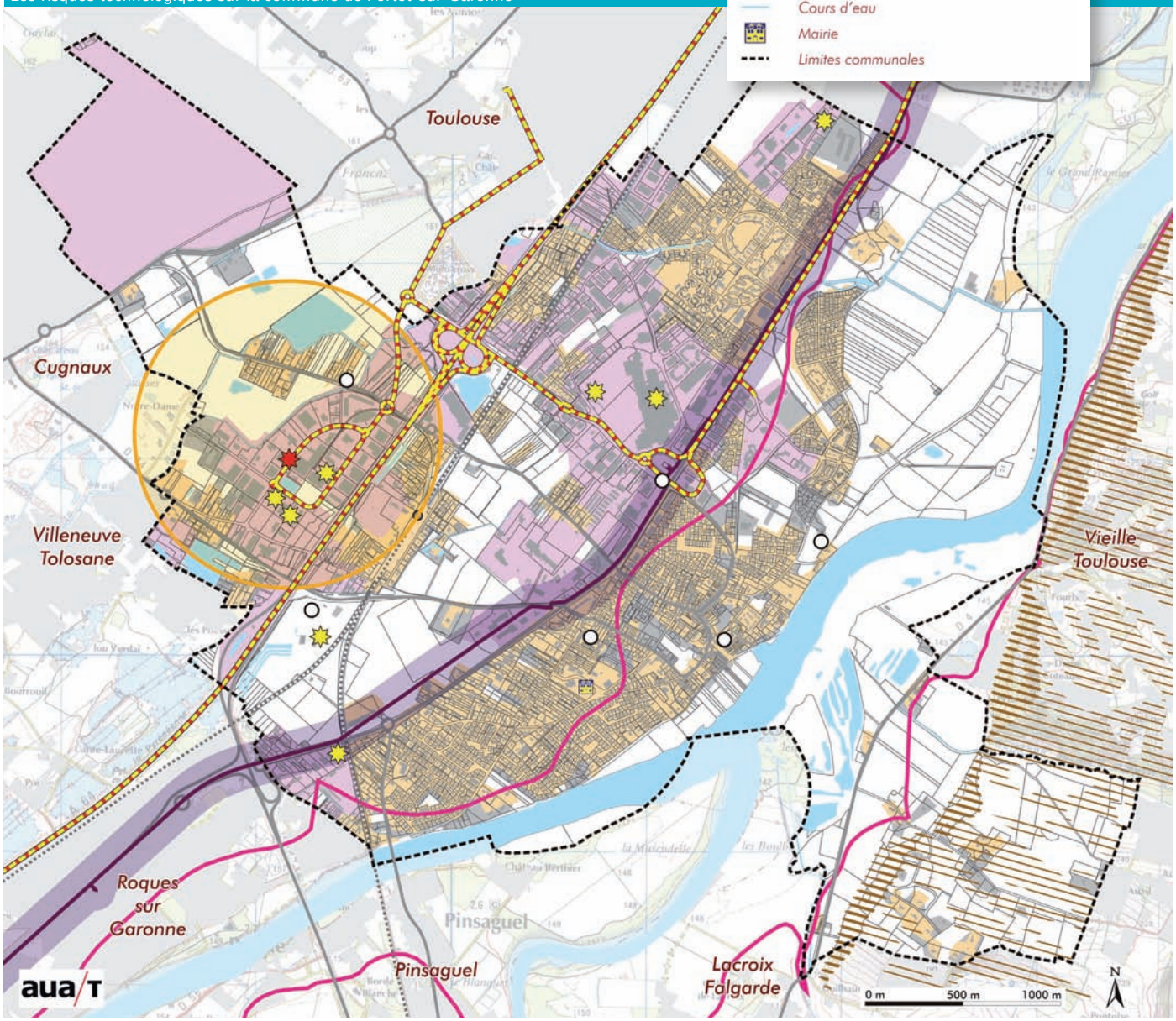

Antennes relais

Risques sanitaires

Des risques sanitaires sur l'ensemble du département

- Un risque d'exposition au plomb (arrêté du 20 novembre 2003).
- Une surveillance et lutte contre les termites (arrêté du 10 décembre 2012).
- Un risque lié à la présence d'amiante dans les bâtiments (décret du 7 février 1996).

Ligne THT

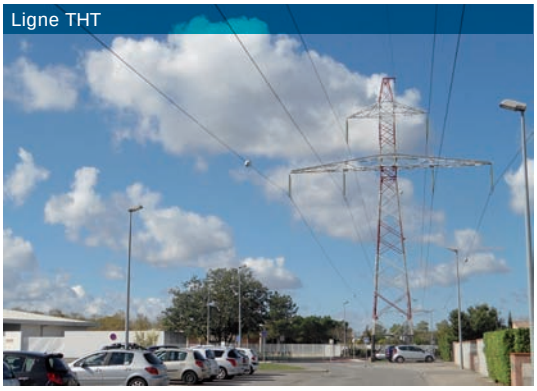

« Présence de nombreuses lignes électriques à haute tension,
Présence d'antennes relais sur le territoire,
Utilisation de produits chimiques dangereux pour la santé,
Pollution atmosphérique générée par le trafic (cf. fiche 1 - Qualité de l'air) »

Embouteillages

Nuisances sonores

Des nuisances sonores essentiellement liées au transport terrestre

- 7 voies bruyantes, supportant un trafic supérieur à 5 000 véhicules/jour, sont classées par le Préfet à Portet-sur-Garonne, il s'agit de :
  – l'A64,
  – la RD120, RD4, RD15, RD 24 et RD 63,
  – la voie ferrée.

Nuisances sonores aériennes

Une commune touchée par les nuisances sonores aériennes

- Un Plan d'Exposition au Bruit (PEB) pour prévenir et maîtriser l'urbanisation autour de l'aéroport de Francazal.
- Une commune touchée pour plus de sa moitié par la zone de bruit modéré (zones C et D) du PEB de Francazal.
- Une reprise de l'activité aéronautique de Francazal pour du tourisme d'affaire qui aura à terme un impact sur les populations situées sous la courbe de bruit de l'aéroport.

« Les grésillements des transformateurs et lignes à haute tension,
Les engins de nettoyage communaux, la station de captage, le circuit de Candie à Toulouse,
Les entreprises bruyantes (sablières Malet, Bonna Sabla...). »

Les nuisances sonores sur la commune de Portet-sur-Garonne

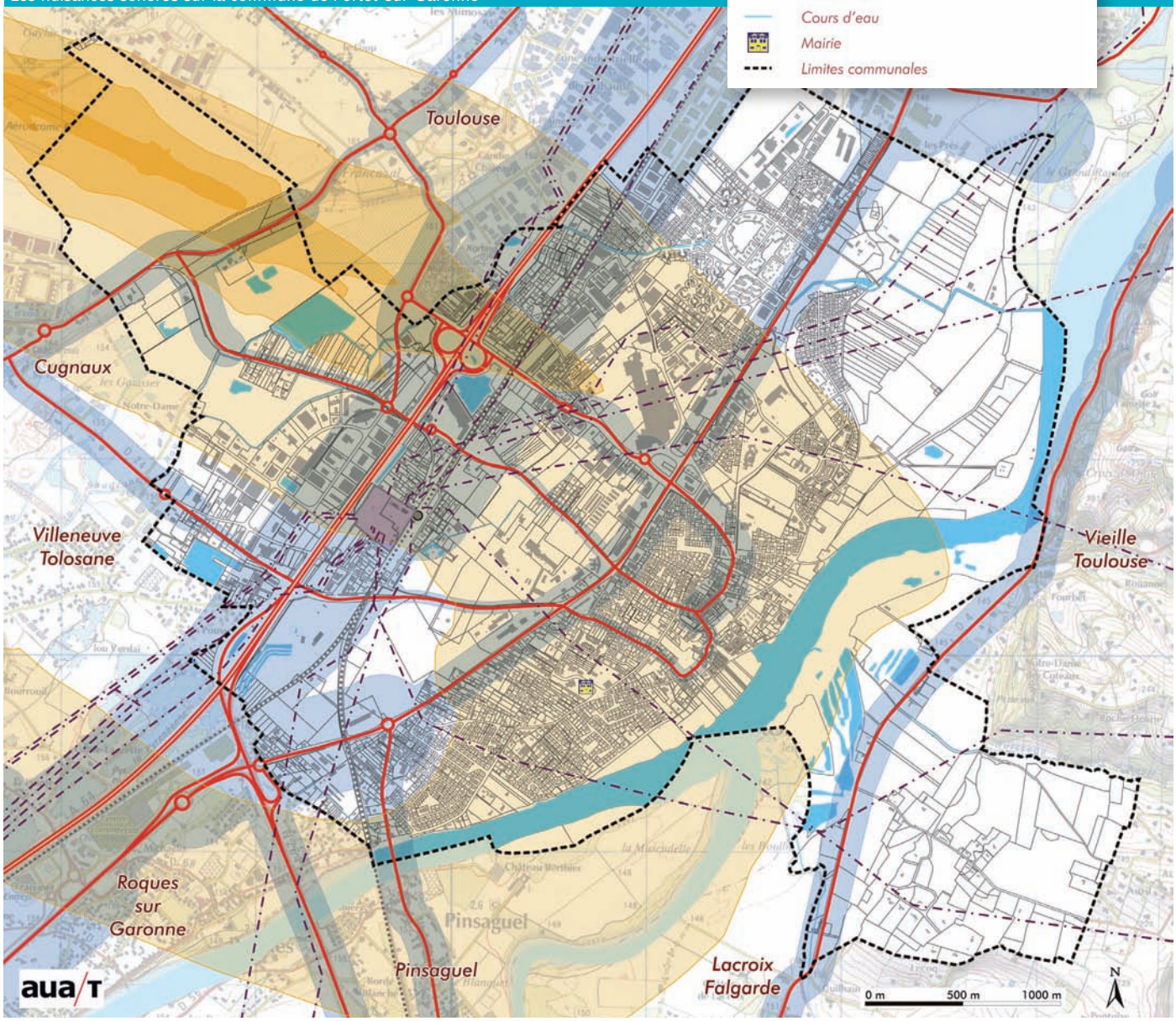

Synthèse

	Atouts	Faiblesses
Risques naturels	Des plans de prévention des risques pour limiter et règlementer l'utilisation des sols	Une commune essentiellement touchée par les risques de débordement de la Garonne, impactant des zones urbanisées
Risques technologiques	Des zones d'habitat éloignées des secteurs d'activités. Des études et programmes en cours pour limiter l'exposition des populations aux risques. Un inventaire des anciens sites industriels sur le territoire.	Des risques liés à une activité industrielle importante et au transport de matières dangereuses. Un risque de rupture de barrage qui concerne toute la vallée de la Garonne. Une population exposée au risque lié au transport de matières dangereuses qui circulent sur les principaux axes de communication. Une mauvaise diffusion de l'information sur les risques technologiques et catastrophes naturelles.
Risques sanitaires	Des risques sanitaires bien encadrés par la législation. Des actions engagées par la collectivité pour limiter les risques sanitaires, l'installation des antennes relais et l'utilisation de produits chimiques.	D'autres risques pour la santé peu pris en compte dans les politiques publiques : lignes haute tension, pollution atmosphérique générée par le trafic automobile et l'activité industrielle.
Nuisances	Une diminution des nuisances sonores aériennes. Une commune disposant encore de grandes zones de calme.	D'importantes nuisances sonores liées essentiellement au trafic routier. Une reprise de l'activité aéronautique sur l'aéroport de Francazal qui va générer des nuisances sonores supplémentaires. D'autres sources de nuisances olfactives et paysagères.

Premières orientations stratégiques dégagées par les participants aux ateliers de concertation durant la phase Diagnostic :

« Limiter l'exposition des populations actuelles et futures aux risques naturels, technologiques et sanitaires.

Interdire la création de nouveaux quartiers d'habitat ou de nouveaux équipements sous les lignes haute tension et limiter les risques liés à leur installation.

Améliorer l'information sur les risques et nuisances. »

Pour en savoir plus...
www.haute-garonne.gouv.fr